



HAL
open science

Licence professionnelle Coordonnateur de projet, patrimoine naturel et paysages littoraux

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Coordonnateur de projet, patrimoine naturel et paysages littoraux. 2016, Université de Bretagne Occidentale - UBO. hceres-02039693

HAL Id: hceres-02039693

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039693>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Coordonnateur de projet, patrimoine naturel et paysages littoraux

- Université de Bretagne Occidentale - UBO

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences, technologie, santé

Établissement déposant : Université de Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Coordonnateur de projet, patrimoine naturel et paysages littoraux* a été ouverte en 2008 au sein de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Elle s'intègre au sein du champ *Sciences, technologies, santé* et constitue donc une possibilité de spécialisation pour des étudiants issus du portail « sciences de la vie - chimie - sciences de la Terre ».

Elle associe l'UBO (unité de formation et de recherche (UFR) Sciences et Techniques et Institut universitaire de technologie (IUT) de Brest) et deux lycées agricoles (Châteaulin et Morlaix). Les cours sont dispensés sur le site de l'UBO à Brest.

Elle a pour objectif de former des futurs chefs d'équipe aptes à conduire des projets d'aménagement en milieu littoral. Au regard des particularités de la région Bretagne, littoral protégé et nombreux sites remarquables, cette formation peut s'avérer pertinente dans la mesure où la mise en œuvre des actions de protection du patrimoine local et de l'environnement nécessite des compétences spécifiques.

Cette licence est unique en son genre dans le contexte régional mais aussi à l'échelle nationale. Elle a donc un recrutement national et une bonne attractivité qui lui permet d'être sélective dans ses recrutements. Pour autant, elle permet à un volant non négligeable d'étudiants issus des deux premières années de licence de sciences de l'UBO de suivre une voie courte de professionnalisation. Elle constitue en outre un débouché intéressant pour des titulaires du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) diplômés par les lycées agricoles, qu'ils soient partenaires ou non.

Synthèse de l'évaluation

L'évaluation de la LP *Coordonnateur de projet, patrimoine naturel et paysages littoraux* a été rendue difficile par l'absence de certaines annexes annoncées dans le dossier principal (concernant les projets tutorés, les entreprises soutenant la formation ou les conventions de partenariat avec les lycées agricoles) mais non jointes, ainsi que par le très faible niveau de détail du contenu des enseignements (on en reste au niveau des titres des unités d'enseignement (UE)) et des compétences attendues ainsi que certaines contradictions (concernant par exemple les volumes horaires) entre le dossier et ses annexes. Elle permet cependant de dégager un certain nombre de points forts incontestables, mais aussi de points problématiques non négligeables.

Il s'agit d'une formation professionnalisante originale, tout à fait justifiée par son environnement ainsi que par son attractivité à l'échelle nationale, mais qui pourrait être améliorée dans différents domaines dans l'intérêt des étudiants. Ainsi, son positionnement par rapport aux secteurs d'activité, mais aussi par rapport aux métiers auxquels peuvent effectivement prétendre les diplômés de la formation, nécessiterait d'être approfondi. C'est le cas également de l'implication des professionnels dans la formation, qui gagnerait à être renforcée tant au niveau du projet tutoré qu'au sein de l'UE Gestion de chantier. Par ailleurs, si la proportion de personnes en reprise d'études et en formation continue est loin d'être négligeable, ce qui constitue un point plutôt positif, la licence professionnelle pourrait contribuer à diplômer des professionnels déjà en activité par validation des acquis de l'expérience (VAE) partielle ou totale.

Chaque promotion compte 20 étudiants, contre 15 en début de période. Les taux de réussite sont élevés (100 % pour les deux dernières promotions recensées), et les abandons en cours de formation ponctuels. Les débouchés s'effectuent à une échelle régionale, voire supérieure. Cependant, les poursuites d'études sont importantes et le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation s'établit à 50 %. Il semble important de travailler désormais davantage sur l'adéquation entre les objectifs de la formation, les métiers visés et l'insertion professionnelle des diplômés.

Points forts :

- Une licence professionnelle unique par sa spécialisation à l'échelle nationale, bien adaptée aux besoins de la région Bretagne.
- Une attractivité importante qui permet un haut niveau de sélectivité.
- Un taux de réussite très élevé, proche des 100 %.

Points faibles :

- L'insertion professionnelle à l'issue de la formation demeure faible et le taux de poursuite d'études élevé, alors même qu'il ne permet pas *in fine* de déboucher dans de meilleures conditions sur le marché du travail.
- Un certain nombre de compétences visées ne semblent pas relever d'un niveau II mais plutôt I, soit bac+5. Cela pourrait constituer un facteur d'explication des discordances entre les ambitions de placement et les emplois effectivement tenus par les diplômés.
- La proportion d'intervenants réellement issus du milieu professionnel et en activité est trop faible pour une licence professionnelle : 20,5 % des heures dispensées dont 10 % le sont par des retraités.
- Le projet tutoré consomme beaucoup d'heures (150) pour un exercice plutôt simple (l'élaboration d'un poster) qui n'a pas de lien réel avec les milieux professionnels visés.
- Le dossier est incomplet.

Recommandations :

Il est essentiel que les liens entre la formation et le monde professionnel soient resserrés, ce qui amène à formuler les trois recommandations suivantes.

Les besoins en compétences de niveau II existent certainement mais il conviendrait de les identifier avec précision afin d'ajuster les objectifs et contenus de formation à ces besoins et aux emplois potentiels correspondants, certains objectifs actuels paraissant très ambitieux. La réalisation d'enquêtes auprès des organismes, bureaux d'études spécialisés et associations concernées est fortement suggérée pour mieux cibler ces besoins.

La question des emplois dans la fonction publique territoriale mérite d'être approfondie : modalités et possibilités d'accès, compétences recherchées, évolution de carrière.

La part des intervenants professionnels en activité doit être étoffée, en mettant à profit les relations qui ont pu s'établir avec un certain nombre de partenaires locaux. Ces derniers devraient pouvoir être impliqués dans la définition d'exercices de projet tutoré davantage en phase avec les attentes des milieux professionnels visés par la formation.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Les objectifs sont plutôt généralistes en termes d'aménagement des littoraux, ce qui se conçoit très bien et correspond à la localisation et à l'environnement de la formation, mais les compétences citées dans le dossier renvoient presque exclusivement à la protection de l'environnement et à la gestion des risques et crises.</p> <p>Les débouchés visés sont variés, peut-être même un peu trop : jardinier d'espaces verts ou responsable de culture ou d'élevage n'ont pas grand chose à voir avec l'aménagement des paysages littoraux. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) fait état de deux codes ROME censés être les plus proches : A1203 Entretien des espaces verts et G1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques. Si le premier paraît cohérent avec les objectifs de la formation et les emplois visés, on peut en douter pour le second.</p> <p>Compte-tenu du faible niveau de détail de la présentation du cursus, il est difficile de déterminer s'il correspond aux objectifs. N'ont été communiqués que des libellés d'UE, des volumes horaires, et quelques mots</p>
---	--

	<p>ou expressions-clés. C'est problématique lorsque l'on compte 120 heures dans une UE. La fiche RNCP et le supplément au diplôme ne vont pas davantage dans le détail.</p> <p>La construction de cette formation donne l'apparence d'être davantage basée sur l'offre que sur la demande, en privilégiant des intervenants universitaires ou issus de l'enseignement agricole.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Cette licence professionnelle évolue dans un contexte très favorable puisque la question environnementale constitue un enjeu majeur pour les responsables politiques bretons : productions agricoles intensives/pollution des eaux/invasions d'algues vertes, pression démographique/protection du littoral, attrait touristique/protection des espaces naturels, faune et flore...</p> <p>La formation est originale en Bretagne. Dans le dossier, il est question d'une LP potentiellement concurrente à Rennes dénommée "PARTAGER - Pratiques agricoles, aménagement rural, techniques alternatives et gestion écologique des ressources », mais qui forme des techniciens pour la gestion des bassins versants, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. En revanche, les deux LP recrutent très vraisemblablement au sein du même public d'étudiants de seconde année de licence générale, de brevet de technicien supérieur ou de diplôme universitaire de technologie. Il existe une volonté de rapprochement entre ces deux formations, non concrétisée à ce jour, mais qui pourrait être favorisée par la création prochaine de l'Université Bretagne Loire (UBL).</p> <p>Le rapport d'autoévaluation fait état de nombreuses relations avec les professionnels du secteur mais, contrairement à ce qui est annoncé, le détail n'est pas connu. Aucun adossement à la recherche n'est évoqué.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est étoffée (près de 30 intervenants encadrent des promotions de 15 à 20 étudiants). Elle se répartit entre quatre rattachements distincts: l'UFR ST et l'IUT de Brest, les lycées agricoles de Châteaulin et de Morlaix. Les professionnels intervenant dans la formation sont présentés dans le dossier principal comme provenant d'organismes en lien avec les thématiques de la formation (Centre de documentation de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), Maison des Dunes de Keremma, de nombreux services municipaux d'espaces verts, un syndicat mixte de gestion des cours d'eau, etc. mais on ne retrouve pas de telles origines dans le fichier détaillant l'équipe pédagogique. 30 % de la formation sont annoncés comme étant assurés par des professionnels et 35 % par des enseignants des lycées agricoles.</p> <p>Or, le tableau fourni en annexe donne les volumes suivants : enseignants universitaires et assimilés : 269,67 heures ; professionnels hors PAST (professeur associé) : 104,33 heures ; enseignants des lycées agricoles : 135 heures. Si l'on rapporte ces volumes aux 509 heures du total des enseignements (soit 70 heures de plus que ce qui est indiqué dans l'autoévaluation), on obtient respectivement des proportions de 53 %, 20,5 % et 26,5 %, très différentes de celles annoncées dans le dossier. En tout état de cause, la proportion d'heures assurées par des professionnels extérieurs est insuffisante. L'appartenance déclarée des intervenants professionnels est problématique. Sur le fichier annexe, il apparaît deux retraités dont on ignore le métier et le rattachement antérieurs (pour un total de 51 heures sur 104,33) et des représentants de collectivités (ingénieurs territoriaux).</p> <p>Un enseignant-chercheur de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) assure la gestion générale de la formation ainsi que son évolution en concertation avec le conseil de perfectionnement, le conseil de formation et les équipes pédagogiques. Il est assisté par un responsable des stages (enseignant des lycées agricoles) qui gère et suit la recherche des structures d'accueil par les étudiants, le déroulement des stages, les relations avec les tuteurs professionnels.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Le dossier fait état d'une forte attractivité avec des départements d'origine des étudiants qui ne se limitent pas à la région Bretagne, et un nombre de dossiers de candidature en forte hausse jusqu'en 2010. Ensuite, les données semblent manquer.</p> <p>Les effectifs ont vu leur plafond évoluer de 15 à 20 inscrits, ce dernier chiffre étant atteint en 2014-15. Les diplômés de brevet de technicien supérieur agricole constituent la première source d'étudiants, sauf en 2013-14. On notera qu'une proportion non négligeable d'étudiants (20 % en 2014-15) est en reprise d'étude ou en formation continue, ce qui est plutôt</p>

	<p>positif.</p> <p>La formation présente un très bon taux de réussite au diplôme, qui est en augmentation sur les dernières années et atteint 100 % en 2014 et en 2015.</p> <p>Selon les tableaux fournis en annexe du rapport d'autoévaluation l'insertion professionnelle ne semble pas atteindre les résultats espérés. Pour les promotions 2009, 2010 et 2011 le taux d'insertion est, selon l'enquête nationale à 30 mois, inférieur à 50 % avec certaines années des taux de poursuite d'études élevés. En 2014, selon l'enquête interne, le taux d'insertion semble s'améliorer.</p> <p>Au regard de ces résultats, les objectifs de la formation sont vraisemblablement trop ambitieux et peuvent avoir des répercussions sur l'insertion professionnelle. Il conviendrait en conséquence, avant toute chose, de mener une étude de besoins ayant pour objectif d'identifier les besoins réels en compétences de niveau II dans le domaine et de les quantifier.</p>
--	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche est réduite dans la formation, ce qui n'est pas pénalisant a priori pour un cursus ayant pour objectif une insertion des diplômés dans le monde professionnel directement en sortie de la formation. La recherche est malgré tout présente au sein de la formation puisque 60 % des enseignants intervenant dans la formation sont également des chercheurs associés à des unités mixtes de recherche UBO-CNRS, qui communiquent des résultats de travaux de recherche. Par ailleurs, des travaux pratiques ou terrains sont réalisés au sein de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IEUM).</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Les rédacteurs du dossier identifient quatre marqueurs de la professionnalisation, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les intervenants extérieurs. Si l'on se fie au tableau des membres de l'équipe enseignante, ils sont trop peu nombreux et ne représentent pas l'ensemble des secteurs visés. 2. L'UE gestion de chantier : cela ne vaut que si elle est assurée pour partie significative par des professionnels. Or, ces derniers n'assurent que 22 heures sur 120. 3. Le projet tutoré : il représente un volume horaire conséquent (150 heures), mais il est dit dans le dossier qu'il est géré exclusivement par des enseignants, sur des sujets dont ils sont à l'origine, et donc sans lien sinon virtuel (le dossier parle de simulation) avec une mise en situation professionnelle. 4. Le stage : c'est dans l'état actuel de la formation le seul élément probant de professionnalisation. D'une durée comprise entre 12 et 24 semaines, il est positionné au second semestre, permettant aux étudiants de s'immerger dans le milieu socio-professionnel et de mettre en pratique en conditions réelles les connaissances qui leur ont été enseignées au préalable. <p>Il importe donc de renforcer les volumes horaires assurés par des professionnels, de les positionner davantage sur la gestion de chantier et de les impliquer dans les projets tutorés.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Le cursus comprend une part importante de projets et de stages, conformément aux attendus pour une licence professionnelle, représentant environ 40 % des ECTS nécessaires à la validation du diplôme. Ils se répartissent en un projet tutoré obligatoire de 150 heures réalisé en binôme et évalué sous forme de poster réalisé selon un cahier des charges précis, avec soutenance devant un jury, et en un stage de 12 semaines minimum, mais pouvant se poursuivre jusqu'à 24 semaines, permettant l'immersion dans le milieu socio-professionnel.</p> <p>Une note moyenne entre les UE de stage et de projet inférieure à 10 est rétroactive pour l'obtention du diplôme. L'encadrement du stage est assuré par un tuteur académique appartenant à la formation et un tuteur professionnel appartenant à la structure d'accueil. La recherche du stage se réalise sur initiative personnelle, avec l'aide de la personne en charge des stages. Le stage est évalué une première fois à mi-parcours par un comité de suivi de stages, et à son issue par un document écrit (mémoire</p>

	<p>de stage) ainsi que par une soutenance orale devant un jury et une appréciation de stage remplie par le responsable du stage dans la structure d'accueil.</p> <p>Si le stage est conforme aux règles de fonctionnement d'une LP, le projet tutoré mériterait une refonte destinée à le rendre plus "professionnalisant".</p>
Place de l'international	<p>Seule la mobilité entrante peut être évaluée, car le cursus est trop court pour permettre une mobilité sortante. Les procédures de demande d'inscription en licence professionnelle <i>Coordonnateur de projet, patrimoine naturel et paysages littoraux</i> se font par le biais de Campus France pour les étudiants provenant de pays adhérant à la convention CEF (centres pour les études en France), tandis que les étudiants d'autres pays doivent passer par les ambassades de France pour retirer les dossiers d'inscription.</p> <p>Des étudiants étrangers postulent chaque année pour entrer dans la formation. Cependant, leur nombre n'est pas spécifié dans le dossier, ni le nombre d'étudiants acceptés et suivant réellement la formation. L'ouverture réelle de la formation à l'international est ainsi difficile à juger. Un enseignement de langues (anglais) est inclus dans la formation, à hauteur de 39 heures.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>La formation est sélective par nature. La sélection est réalisée sur dossier par un jury composé de trois personnes qui prend en compte le niveau des candidats, l'adéquation du projet professionnel de l'étudiant avec la formation, et sa motivation. L'intégration dans la licence peut également se faire en formation continue, éventuellement par le biais d'une validation des acquis de l'expérience (VAE). 20 candidats au maximum sont retenus, avec une liste d'attente dont l'importance n'est pas spécifiée. La sélectivité est importante, mais les taux n'ont été donnés que jusqu'en 2010...</p> <p>Les étudiants proviennent aussi bien de L2 locales (une unité d'enseignement - UE libre ad hoc leur permet de se faire une idée des contenus de la LP), de diplômes universitaires de technologie (DUT) Génie biologique option Génie de l'environnement que de BTS.</p> <p>La formation débute par une UE d'harmonisation qui permet d'assurer un niveau de départ aussi homogène que possible entre étudiants issus de formations différentes.</p> <p>Enfin les étudiants de LP bénéficient d'un tutorat en langues, au même titre que ceux des licences générales.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les étudiants de LP bénéficient des mêmes ressources en ligne que ceux des licences généralistes de l'UFR ST de l'UBO, à savoir le Moodle permettant aux enseignants de mettre en ligne des supports, documents et exercices, ainsi que la « pédagogthèque » propre à la licence <i>Sciences technologies santé</i>. Il n'est cependant pas précisé dans quelle mesure ces ressources numériques mises à disposition sont utilisées spécifiquement dans le cadre de la licence professionnelle <i>Coordonnateur de projet, patrimoine naturel et paysages littoraux</i>, et la place réelle du numérique dans les enseignements de la formation est ainsi difficile à évaluer.</p> <p>Les modalités d'enseignement sont variées, mais le dossier ne les décrit pas très précisément. Tout au plus apprend-on que les étudiants apprennent à maîtriser des outils de communication utiles pour construire les posters des projets tutorés. Le non-présentiel (projet tutoré et stage) est conforme à l'esprit des LP.</p> <p>La VAE n'est pratiquée que pour l'accès à la formation, en lien avec la proportion non négligeable d'étudiants en formation continue ou en reprise d'études. Aucun diplôme n'a été délivré à ce titre (dispense complète) depuis l'ouverture de la formation: c'est un créneau qui mériterait d'être exploré, et qui pourrait renforcer la crédibilité de la formation au sein des milieux professionnels visés.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les étudiants sont évalués sous forme de contrôle continu dans le cours du cursus, et de contrôle terminal lors de deux sessions d'examens. Une session de rattrapage est également organisée le cas échéant. La proportion et les coefficients respectifs des deux formes de contrôle ne sont pas précisés. Le contrôle continu est largement représenté dans les modalités d'évaluation, ce qui est cohérent avec la part importante des travaux pratiques. Une part des contrôles terminaux comprend des</p>

	<p>catégories d'épreuves comparables au contrôle continu, ce qui est judicieux puisque certaines UE comme celle d'harmonisation ne comportent que des enseignements de travaux pratiques.</p> <p>Le projet tutoré est évalué sous forme de poster avec soutenance devant un jury, et le stage comporte une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale par un mémoire de stage, une soutenance orale, et une appréciation de stage remplie par le responsable du stage.</p> <p>Les ECTS (crédits européens) attribués à chacune des UE reflètent bien leur importance relative en termes de volume d'heure d'enseignement. Cependant, toutes les UE ont un coefficient 1 et contribuent donc à proportion égale au calcul de la moyenne finale de l'année et des semestres, ce qui ne reflète pas les différences de volumes horaires.</p> <p>La validation du diplôme s'effectue lorsque la moyenne générale de l'année est de 10/20 ou plus, ou que 60 crédits ont été validés. Une condition supplémentaire impérative pour la validation du diplôme est d'obtenir une moyenne de 10/20 ou plus pour l'ensemble projet tutoré et stage. Les 60 ECTS peuvent être acquis soit par capitalisation soit par compensation. Les modalités de la compensation, entre UE d'un même semestre ou entre semestres, ne sont pas spécifiées.</p> <p>Le jury d'examen se réunit à l'issue de chaque session. Il est composé du responsable de la formation, qui le préside, d'enseignants de l'IUT de Brest et de deux lycées agricoles, et des enseignants-chercheurs de l'UFR Sciences et Techniques. Il ne comporte pas de professionnels intervenant pourtant dans le cursus, ce qui serait un plus pour la formation. Les professionnels interviennent toutefois dans l'évaluation des stages.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Cette rubrique est remplie exactement de la même manière pour l'ensemble des licences de l'UFR ST, avec le même regret de non-dématérialisation du portfolio distribué aux étudiants de première année. Le dossier ne dit d'ailleurs pas si ce portfolio est distribué aux primo-entrants en LP...</p> <p>La reprise d'un libellé "standard" commun aux différentes licences du champ montre qu'il n'y a pas d'approche propre à cette LP concernant l'acquisition de compétences et son suivi alors que ce dernier paraît plus important dans un diplôme professionnalisant que dans une formation classique.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi des diplômés est réalisé par un observatoire au niveau de l'Université. La direction de la LP mène aussi ses propres enquêtes en sortie de formation, dont les résultats apparaissent dans un fichier annexe. Mais ces dernières ne sont pas signalées dans le dossier principal, ce qui est dommage étant donné le taux de réponse très élevé parmi les diplômés (85 à 93 %).</p> <p>Ces études montrent une amélioration de la correspondance entre le niveau et les catégories d'emploi des diplômés embauchés avec le niveau et le cœur de domaine de la formation.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il existe un véritable conseil de perfectionnement dont la composition est donnée dans le dossier. En plus des représentants de l'équipe pédagogique, figurent des professionnels et des étudiants, même si leur nombre exact n'est pas communiqué. La fréquence des réunions est annuelle, en fin de second semestre.</p> <p>L'évaluation de la formation par les étudiants entre dans le cadre défini à l'échelle de l'établissement. Les rédacteurs du dossier soulignent la faiblesse du taux de réponse à ces enquêtes, qui ne permet pas beaucoup d'interprétations s'agissant d'une formation à effectifs réduits. Les enseignements de la LP sont évalués par les étudiants par questionnaire anonyme au moment des soutenances de fin d'année : les résultats de cette enquête sont commentés en conseil de perfectionnement.</p> <p>L'autoévaluation a été réalisée en vue de constituer le dossier HCERES.</p>

Observations de l'établissement

Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par
Kristen Bosser

Téléphone
02.98.01.60.19

Fax
02.98.01.60.01

Mél.
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,



Abdeslam MAMOUNE

Au :

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

**2 rue Albert Einstein
75013 PARIS**